

Et une langue commune : la Langue des Signes Française

Livret d'accueil



Bienvenue!

Vous venez de vous inscrire à ADIS et nous vous en remercions.

Sommaire:

1.	Présentation de l'ADIS	3
2.	Choix possibles	7
3.	Etre abonné, quels avantages ?	9
4.	L'abonnement, comment ça marche?	11
5.	Protection des données personnelles	13
6.	Informations générales	14

Annexe 1 : Fonctionnement du service d'interprètes

Annexe 2 : Formulaire de demande d'interprète

Annexe 3: Tarifs ADIService

L'ADIS est une association loi 1901.

Depuis sa création en 1981, l'ADIS a pour but de :

CONSEIL D'ADMINISTRATION (bénévoles)

Edwige AMITRANO

Irène BOTTIERO

Conseillers

Christelle BLEHAUT

Xavier CHENU

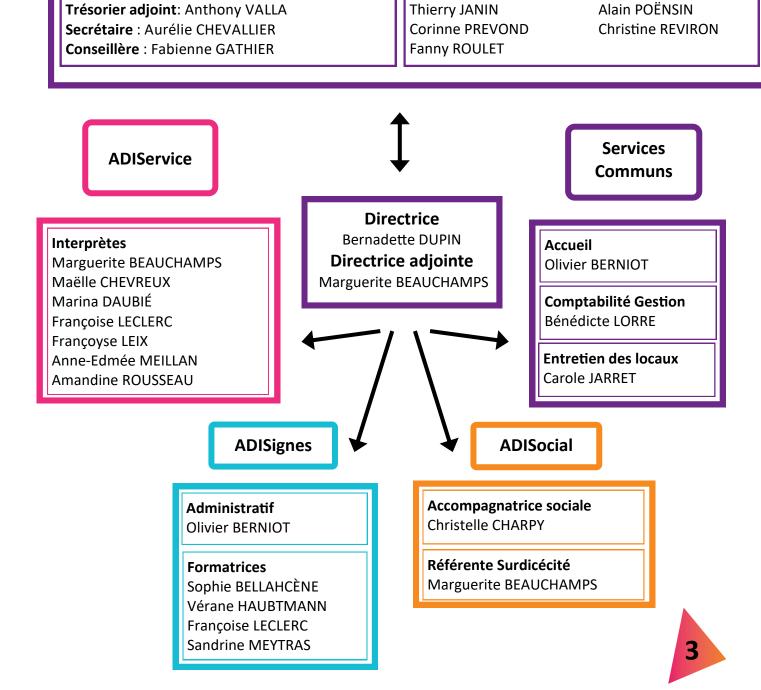
- Faciliter l'insertion des sourds dans la société
- Promouvoir la langue des signes

Bureau

Président: Arnaud ZIELENSKI

Trésorière: Pascale CARRON

Contribuer à une meilleure accessibilité



À l'ADIS, tout le monde s'y retrouve!

ADIService

Service d'interprètes

Une équipe de professionnels diplômés respectant le code déontologique de l'AFILS : neutralité, fidélité et secret professionnel.

adiservice@adis-savoie.fr

ADISocial

Accompagnement social en LSF

Une accompagnatrice diplômée et bilingue qui s'adapte aux besoins des usagers dans le respect et la confidentialité.

adisocial@adis-savoie.fr

ADISignes

Organisme de formation

Une pédagogie adaptée à vos besoins, des supports variés et des formatrices diplômées.

adisignes@adis-savoie.fr

ADIS Anim'

Activités variées autour de la LSF

Activités de loisirs autour de la langue des signes : conférences, Ludo'Signes, atelier chansigne, groupes d'échanges entre pairs, etc.

adisocial@adis-savoie.fr

Salariés:

Tous les salariés de l'ADIS sont des professionnels formés et diplômés.

Les personnels administratifs maîtrisent tous la LSF et sont soumis au secret professionnel, au même titre que les interprètes et que l'accompagnatrice sociale.

Toutes les interprètes d'ADIService sont des professionnels, titulaires de diplômes reconnus par l'AFILS (Association Française des Interprètes en Langue des Signes).

Code déontologique des interprètes

Article 1. – Secret professionnel

L'interprète est tenu au secret professionnel total et absolu comme défini par les articles 226-13 et 226-14 du code pénal dans l'exercice de sa profession à l'occasion d'entretiens, de réunions ou de conférences non publiques. L'interprète s'interdit toute exploitation personnelle d'une quelconque information confidentielle.

Article 2. – Fidélité

L'interprète est tenu de restituer le message le plus fidèlement possible dans ce qu'il estime être l'intention du locuteur original.

Article 3. – Neutralité

L'interprète ne peut intervenir dans les échanges et ne peut être pris à partie dans la discussion. Ses opinions ne doivent pas transparaître dans son interprétation.

Édicté par l'AFILS

Bénévoles membres du CA:

L'ADIS est gérée par un Conseil d'administration dont les membres sont élus par l'Assemblée générale, dans les conditions prévues par les statuts.

- Le CA est garant du cap que suit la structure et des objectifs à atteindre
- Il est garant des valeurs de l'ADIS, de sa philosophie
- Il étudie les projets émanant des salariés présentés par la direction, les valide ou pas et les contrôle
- Il a une fonction d'employeur, sur propositions conjointes du/de la président/e et de la direction
- Ses membres s'engagent à respecter la confidentialité des échanges lors des réunions



2. Choix possibles

Je suis uniquement **membre** de l'ADIS

Je cotise à l'association Je vote à l'Assemblée générale Je peux ainsi profiter des

animations de l'association

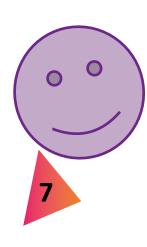
Je suis **membre/abonné** de l'ADIS

Je suis **membre** de l'ADIS



/Jembre/abonné

- ★ Je soutiens l'ADIS
- ★ J'aide à son fonctionnement
- ★ J'ai des <u>avantages</u>



Je suis membre / abonné!

Mon engagement permet de financer :

Le travail des salariés

<u>Le fonctionnement</u> <u>de l'ADIS</u> (locaux, matériel, énergie...)



Les animations



3. Etre abonné, quels avantages ?



- ✔ Prix de l'heure d'interprète moins chère
- ✔ Pas de frais de déplacement sur la Savoie
- ✓ Accès aux permanences pour téléphoner (environ 15 min)
- ✓ ADIS Chrono ou ADIS Chrono Skype pour téléphoner (6 fois 15 min par année scolaire)
- ✔ Pas de devis, demande simple et facile
- ✓ L'argent est pris directement sur mon compte
- ✔ Possibilité d'interprète partagé pour deux abonnés



- ✔ Rendez-vous avec l'accompagnatrice sociale (à l'ADIS, par Skype, à domicile)
- ✓ Si besoin, l'accompagnatrice sociale vient au rdv gratuitement, mais toujours avec une interprète
- ✓ Accès aux permanences pour les démarches administratives (environ 15 min)
- ✓ Soutien au code de la route



3. Etre abonné, quels avantages?



- ✓ Accès aux conférences et activités (en général gratuitement)
- ✓ Informations régulières



- ✓ Cotisation annuelle à l'ADIS moins chère
- → Bulletin mensuel d'informations de l'ADIS
- ✓ Si besoin, remboursement du solde de mon compte à tout moment
- ✔ Possibilité de participer à la vie de l'association!



Pourcentage de réduction sur les formations suivantes :

- ✓ Cours de français
- ✓ Chorale
- ✓ Linguistique



4. L'abonnement, comment ça marche?



Cotisation à l'association

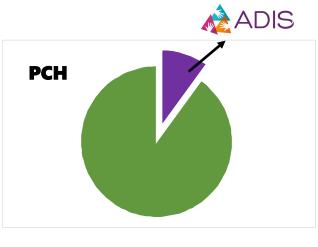
Je paye <u>une fois par an</u> (de septembre à août).



Abonnement mensuel



Je soutiens <u>tous les mois</u> le fonctionnement de l'ADIS et j'ai accès à tous les avantages des abonnés.





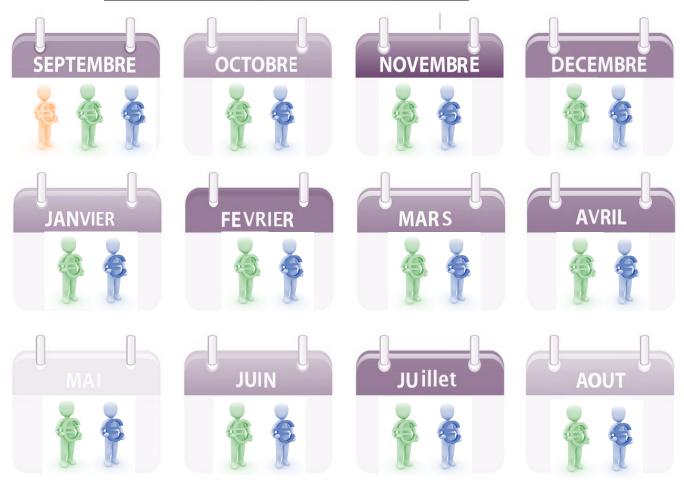


Versement sur mon Compte ADIS perso

<u>Tous les mois</u> je verse <u>minimum</u> le prix d'1h d'interprète.

4. L'abonnement, comment ça marche?

Résumé des paiements par an



Si je n'utilise pas d'interprète pendant un mois, alors l'argent du Compte ADIS perso s'accumule.



L'argent accumulé, c'est mon argent, je le reprends quand je veux ! (faire un mail à adisgestion@adis-savoie.fr)

5. Protection des données personnelles

L'ADIS fait attention aux informations personnelles données par les usagers.

Pourquoi l'ADIS a besoin d'informations ?

- Pour pouvoir vous contacter quand vous faites une demande
- Pour pouvoir vous envoyer des informations sur l'ADIS ou d'autres associations
- Pour vous envoyer des devis ou factures
- Pour faire des statistiques

Quelles informations l'ADIS utilise ?

- Nom, prénom, date de naissance
- Adresse
- SMS mail
- RIB Selon la situation pour





Sécurité des informations personnelles

- Protection dans les locaux
- Protection sur le serveur de l'ADIS

Droits de l'usager :

- Droit d'opposition :

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos informations

- Droit d'accès :

Vous pouvez demander à voir vos informations

- Droit de rectification

Vous pouvez demander à changer vos informations

- Droit à l'oubli

Vous pouvez demander à effacer vos informations si vous n'êtes plus membre

Pour toute **demande de changement** envoyez un mail à : adisocial@adis-savoie.fr



6. Informations générales

Communication



Retrouvez nous sur Facebook

ADIS (Association Départementale pour l'Insertion des Sourds.



Sur Instagram adis 1sf



Et allez jeter un œil à notre site internet!

http://www.adis-savoie.fr/

Clôture de l'abonnement

Vous êtes libre d'arrêter l'abonnement à tout moment mais il faudra attendre 1 an si vous voulez de nouveau vous abonner.

Réclamation

Toute personne mécontente de la prestation d'un professionnel de l'ADIS peut contacter la directrice pour une réclamation. La directrice fera le nécessaire et si besoin avisera le Conseil d'administration, et informera le demandeur.



27 rue du Cdt J. Perceval 73000 CHAMBERY www.adis-savoie.fr

(1er étage gauche)

